



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne

MAIRIE DE CHEVRY COSSIGNY
SERVICE URBANISME
29 RUE CHARLES-PATHE
77173 CHEVRY COSSIGNY

Dossier suivi par : Mahmoud ISMAÏL

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Fontainebleau, le 28/12/2017

numéro : cp1141700001

adresse du projet : PLAN LOCAL D'URBANISME - PROJET
ARRÊTE 77173 CHEVRY COSSIGNY

nature du projet :

déposé en mairie le : 04/12/2017

reçu au service le : 04/12/2017

servitudes liées au projet : Site inscrit - Château Domaine Pereire -
Gretz-Armainvi

demandeur :

M. CATTENOZ DIDIER
SERVICE URBANISME OPERATIONNEL
/ DDT77
UNITE PLANIFICATION NORD - BP
90074
77353 MEAUX CEDEX

Objet : Plan local d'urbanisme de Chevry-Cossigny - Projet arrêté

Vos références : SUO 2017 - 696

P.J. : Plan des servitudes

En réponse à votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations relatives à l'élaboration de « l'avis de l'État » relevant des attributions du service.

Servitudes d'utilité publique patrimoniales :

La commune de Chevry-Cossigny ne possède aucun monument historique inscrit ni classé, et partage à l'extrême nord-est avec la commune voisine de Gretz-Armainvilliers la servitude du

Site inscrit du Parc et Château du domaine Péreire

inscription par arrêté du 6 mars 1947

L'architecte des Bâtiments de France

Mahmoud ISMAÏL